



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 15 MARS 2021

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue par visioconférence, le lundi 15 mars 2021 à 19 h 20. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Mme Julie Poirier, conseillère siège 2
Mme Josée Beaudoin, conseillère siège 3
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
M. Éric Tessier, conseiller siège 5
Mme Marie-Claude Forget, conseillère siège 6

Est également présent

M. Mathieu Robillard, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

Assemblée extraordinaire du 15 mars 2021

- 01- OUVERTURE
- 02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03- D'ARBRES EN DÉTOUR – DEVIS POUR LA PLANIFICATION, TRAÇAGE ET RUBANAGE DU SENTIER RELIANT LES SENTIERS MUNICIPAUX AU 4^E RANG
- 04- MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ) – DEMANDE SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (SUBVENTION DU DÉPUTÉ)
- 05- SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DE LANAUDIÈRE (SNQ LANAUDIÈRE) – DEMANDE SUBVENTION FÊTE NATIONALE
- 06- ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES CONTRÔLE ANIMALIER
- 07- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation tel que signifié par le secrétaire-trésorier.

01- OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.



011RSE-0321
N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

03- D'ARBRES EN DÉTOUR – DEVIS POUR PLANIFICATION, TRAÇAGE ET RUBANAGE DU SENTIER RELIANT LES SENTIERS MUNICIPAUX AU 4^E RANG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite permettre l'accès au sentier national à partir du village ;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier se doit d'être balisé pour la sécurité des usagers ;

012RSE-0321

Il est proposé par Martin Héroux
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte le devis D'arbres en détours au montant de 1 000 \$ plus les taxes pour la planification, le traçage et le rubanage d'un sentier reliant les sentiers de la Slye au 4e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

04- MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ) – DEMANDE SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (SUBVENTION DU DÉPUTÉ)

013RSE-0321

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le directeur général, monsieur Mathieu Robillard, à demander une subvention au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'un montant de 17 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier (reprofilage et rechargement) sur les routes suivantes :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- De la Montagne
- Prince Arthur
- Des Blais
- Domaine-Hénault
- 5e Rang
- Martin
- Belle-Montagne Sud
- Antoine
- Rondeau
- Généreux

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

05 SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DE LANAUDIÈRE (SNQ LANAUDIÈRE) – DEMANDE SUBVENTION FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du 24 juin prochain aura lieu ;

CONSIDÉRANT QUE cette fête sera célébrée différemment dû à la pandémie de COVID-19 ;

014RSE-0321

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard, coordonnatrice événements et communication à produire les documents nécessaires pour l'obtention d'une subvention pour la Fête nationale 2021 ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

06 ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES CONTRÔLEUR ANIMALIER

ATTENDU QU' un appel d'offres a été effectuée pour l'adjudication d'un contrat pour le contrôle animalier sur le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 mars 2021 à 13 h 30 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été déposées ;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est rencontré le 12 mars 2021 pour valider les soumissions et émettre une note à chacun d'entre eux ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'adjudication du contrat à la SPCA Monanimo qui a obtenu la note la plus élevée avec 117,77 ;



015RSE-0321

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie valide l'adjudication du contrat pour contrôleur animalier pour les 5 prochaines années (2021 à 2025 inclusivement) à la SPCA Monanimo selon les recommandations du comité de sélection ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mandate monsieur Martin Héroux, maire et monsieur Mathieu Robillard, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

07 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

016RSE-0321

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que l'assemblée soit levée à 19 h 25.



Martin Héroux
Maire



Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.